

Demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire

Je soussigné M. Mme

Agissant en qualité de :de l'association

Nom de l'association :

Dont le Président(e) est

Adresse

Enregistrée à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de

Sous le n°

Agréée Jeunesse et Sport : OUI préciser n° d'agrément
 NON

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de :

1^{er} groupe: boissons sans alcool (eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat).

3^{ème} groupe boissons comportant de 1 à 18 degrés d'alcool (boissons fermentées non distillées et vins doux naturel : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool purs).

Seules les associations agréées Jeunesse et Sport peuvent solliciter une 3^{ème} catégorie pour les manifestations ayant lieu dans une enceinte sportive

A (lieu)

Le

Deheures àheures (**maximum 2H du matin**)

A l'occasion de

Conformément aux prescriptions préfectorales du 2 août 2016, obligation de ne plus servir d'alcool à partir d'1 heure du matin. Vous sensibiliserez les bénévoles de la buvette afin de ne pas servir des personnes montrant des signes manifestes d'alcoolisation et de ne pas servir plusieurs boissons à la fois à l'approche de l'heure butoir. La responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs est engagée.

Etablir une demande d'autorisation de manifestation sur la voie publique de moins de 1000 participants (pôle CSVA rue Jean Bouveri)

Date

Signature

L'autorisation sera à récupérer

à envoyer